

ZONE D'INFLAMMIBILITÉ RÉSIDENTIELLE



LÉGENDE

- ZONE IMMÉDIATE
- ZONE INTERMÉDIAIRE
- ZONE ÉTENDUE

Intelli-feu^{MC}
Canada

Intelli-feu et les autres marques associées sont des marques de commerce du Centre Interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC).

DE NOMBREUX FACTEURS ACCROISSENT LE RISQUE DE FEU DE VÉGÉTATION DANS VOTRE COMMUNAUTÉ.

Consultez le guide **Soyez Intelli-feu à domicile** pour un examen approfondi de la manière dont vous pouvez renforcer votre résistance aux feux de forêt.

ZONE IMMÉDIATE 0 à 1,5 mètre

La Zone immédiate est une zone exempte de matériaux inflammables qui commence par la maison et s'étend sur un périmètre de 1,5 m autour de celle-ci et des structures attenantes, y compris les terrasses.

Réduisez le risque que des tisons soufflés par le vent enflamment votre maison en commençant par prendre ces mesures proactives :

- Choisissez des matériaux ininflammables lorsque vous construisez ou rénovez votre maison.
- Éliminez la végétation et les matériaux inflammables jusqu'au sol minéral et recouvrez-les de matériaux ininflammables tels que le gravier, la brique ou le béton.
- Évitez de planter des arbustes ou des arbres ligneux. Si vous en avez déjà, élaguez-les et entretenez-les régulièrement.

ZONE INTERMÉDIAIRE 1,5 à 10 mètres

Les éléments de la Zone intermédiaire sont gérés de manière à ce que le feu ne se propage pas jusqu'à votre maison. Voici quelques mesures que vous pouvez prendre pour réduire la vulnérabilité de votre maison :

- Plantez des végétaux ininflammables et choisissez des matériaux d'aménagement résistants au feu.
- Évitez d'utiliser des débris ligneux, y compris du paillis.
- Conservez les objets inflammables tels que les piles de bois de chauffage, les matériaux de construction, les meubles de terrasse, les outils et les objets décoratifs en dehors de cette zone.
- Déplacez les remorques, les véhicules de loisirs, les cabanes de jardin et les autres structures inflammables dans la Zone étendue. Si ce n'est pas possible, entreposez le bois de chauffage à

l'intérieur de votre garage ou de votre remise à l'épreuve du feu, ou d'autres structures résistantes aux braises.

- Utilisez une couverture ininflammable, comme un tapis de gravier, sous les remorques, les véhicules de loisirs, les réservoirs de propane et les remises, et à une distance de 1,5 mètre autour de ceux-ci.

ZONE ÉTENDUE 10 à 30 mètres

Dans la Zone étendue, l'objectif n'est pas d'éliminer le feu, mais d'en réduire l'intensité.

Si votre collectivité se prolonge dans cette zone, voici quelques mesures importantes que vous pouvez prendre :

- Supprimez sélectivement les arbres à feuilles persistantes afin de créer

un espace entre eux (au moins 3 mètres d'espace horizontal entre les couronnes d'un ou de plusieurs arbres).

- Enlevez toutes les branches jusqu'à une hauteur de 2 m du sol.
- Nettoyez régulièrement les branches tombées, l'herbe sèche et les aiguilles afin d'éliminer les combustibles de surface potentiels.

- Continuez à appliquer ces principes si votre propriété se prolonge au-delà de 30 m. Collaborer avec votre collectivité dans les zones de chevauchement et demandez l'avis d'un professionnel forestier si vous êtes confronté à d'autres conditions, telles que des pentes abruptes.